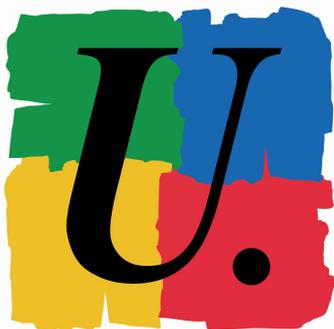


<https://www.snetap-fsu.fr/L-essentiel-du-CNESERAAV-du-7-decembre-2021.html>



L'essentiel du CNESERAAV du 7 décembre 2021

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - CNESERAAV - Séances du CNESERAAV -



Date de mise en ligne : mardi 14 décembre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[Introduction prévue par Monsieur le Ministre Denormandie - cliquer ici](#)

9h50 : information que M. le ministre a un empêchement de dernière minute et que ce sera le directeur de cabinet, M. Fabrice Rigoulet-Roze, qui interviendra à sa place.

- chaleureuses félicitations aux membres élus anciens et nouveaux ainsi qu'aux étudiants ;
- engagement des membres du Cneseraav et de l'administration, et rôle très important pour le dialogue, la concertation et la réflexion sur les enjeux sur l'enseignement supérieur et technique ;
- la crise COVID a montré l'engagement total des personnels au service des personnels et pour les étudiants : remerciements du ministre pour tous ces efforts...

Les priorités du ministère :

5 axes pour préparer l'agriculture et l'alimentation de demain, la transition, l'excellence :

- 1 - Une juste rémunération des agriculteurs,
- 2- De l'innovation : « ADN de l'action »,
- 3- L'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques : « Innover, c'est relever ces nouveaux enjeux » ;
- 4 - Inscire ces ambitions dans le cadre du futur de la [PAC](#) 2024-2027 ;
- 5 - Grands enjeux de la présidence française de l'Europe.

Les objectifs et moyens :

- Rappel des efforts budgétaires au bénéfice de l'Enseignement Supérieur Agricole. Augmentation du schéma d'emploi notamment pour soutenir les [ENV](#). Crédits en augmentation de plus de 4% pour accompagner les établissements et augmentation du nombre d'étudiant qui on l'espère se poursuivra dans les années qui viennent.
- Rôle essentiel des écoles agronomique et du paysage pour accompagner la transition et l'innovation. deux piliers : AgroParisTech et Institut Agro :
« deux évolutions structurelles : il reste encore à ces écoles du travail pour consolider ces transformations ». et renforcement des liens entre Sup et enseignement technique.
- Sur l'enseignement vétérinaire, l'installation et le maintien des vétérinaires en milieu rural sont des enjeux majeurs (sécurité sanitaires et maillage territorial).
Le recrutement et l'augmentation des effectifs de 35% des effectifs qui équivaut à la création d'une 5ème ENV, en favorisant les jeunes issus des [BTSA](#). La rénovation du concours véto en 2020 a été une réussite : recrutements mieux répartis sur les territoires et plus en lien avec la réalité de la formation et des territoires ruraux.
Cela permettra de contrecarrer la réalité qui est que plus de la moitié des vétérinaires qui s'installent en France ont été formés à l'étranger.

[Déclaration liminaire FSU - cliquer ici](#)

Monsieur le Directeur de Cabinet, Madame la Directrice Générale, Mesdames, Messieurs,

Nous regrettons que le Ministre ne puisse être présent, en tant que président du [CNESERAAV](#), pour cette séance inaugurale puisque nous n'avons jamais eu l'honneur de le voir présider cette instance mais c'est à Monsieur le Ministre que nous adressons cette déclaration.

Décidemment la Covid-19 désorganise le dialogue social comme nos vies professionnelles et personnelles. Créé en 2000, **le CNESERAAV est le principal lieu de concertation avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche** qui sont placés sous la tutelle de votre ministère. Nous souhaitons rappeler que le CNESERAAV est une instance primordiale pour nous. La qualité de ses débats et avis est garante de la pertinence des orientations de nos établissements et de la politique du gouvernement dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire.

Nous allons débiter cette déclaration par un événement tragique : le **décès suite à une maladie de Creutzfeldt-Jakob** d'une ancienne collègue retraitée qui a travaillé à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse sur les prions. Une enquête est en cours par des inspecteurs généraux du MESRI et du MAA et en même temps que ce CNESERAAV, ce matin, se tient au MESRI un [CHSCT](#) ministériel extraordinaire sur ce sujet, un guide de bonnes pratiques de prévention pour les travaux de recherche sur les prions va y être présenté et discuté. En outre, le moratoire d'arrêt des travaux sur les prions doit être levé au 31 décembre 2021. Aussi nous vous demandons d'**organiser en urgence un CHSCT ministériel extraordinaire** sur ce même sujet puisque la personne travaillait au sein de l'ENVT établissement dont vous avez la tutelle et que des personnels de l'ENVT et de l'INRAE vont recommencer dès la levée du moratoire leurs travaux sur les prions dans cet établissement.

La marchandisation de l'enseignement supérieur avance à grand pas et le gouvernement dont vous faites partie a favorisé ce développement. Sous cette impulsion, des établissements privés s'ouvrent ou vont s'ouvrir : **Hectar**, le projet de création d'une "**haute école européenne du bois**" pour laquelle nous avons envoyé une question diverse pour ce CNESERAAV et enfin **ouverture au privé de la formation vétérinaire**, situation qui est plus une exception qu'une généralité dans les pays d'une Europe pourtant très libérale. Nous ne pouvons que nous opposer à cette marchandisation qui est à l'opposé des valeurs que nous défendons et des valeurs qui sont inscrites dans le 13ème alinéa du préambule de notre constitution : "**La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. Une décision récente du conseil constitutionnel est venue renforcer ce point de la gratuité pour l'enseignement supérieur.**"

Dans le même temps, les difficultés financières de l'enseignement supérieur public restent très importantes et, dans la majorité des cas, **les moyens ne suivent pas l'augmentation du nombre d'étudiants** qui entrent dans l'enseignement supérieur. Ainsi l'augmentation prévue du nombre d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs du MAA, n'est pas accompagnée d'une augmentation du nombre de postes et d'une augmentation des dotations de fonctionnement en euros constants. Nous souhaitons préciser que nous ne contestons aucunement l'augmentation du nombre d'étudiants dans nos établissements car elle est indispensable au regard de l'attente et des besoins de la société mais nous contestons que cela se fasse à moyen constant et donc au détriment des personnels.

À **AgroParisTech** se surajoute à cette augmentation le déménagement sur Saclay si bien que vous le savez sûrement le budget 2022 de cet établissement n'a été adopté au dernier conseil d'administration que par la voix qui compte double de son président. Dans cet établissement, le mécontentement gronde car les mauvaises nouvelles s'accumulent :

- Une diminution voire suppression de la prime de restructuration pour certains agents par rapport à ce qui avait été promis pour le déménagement à Saclay ;

- La suppression de 20 postes de contractuels pour permettre l'équilibre budgétaire ;
- Des pénalités de retard de 20 000 Euros par jour de retard dans le déménagement à compter du 1er janvier 2022 alors que le début du déménagement n'est prévu que début avril ; un déménagement en pleine période scolaire n'est pas possible, les personnels vous l'avaient dit et nous vous l'avions relayé. Qui va payer ces pénalités qui vont se monter à plusieurs millions d'euros ? Nous vous demandons solennellement, puisque c'est l'État qui a conclu la vente dans ces conditions impossibles, que cela soit l'État qui prenne en charge ces pénalités.

À l'**ENSFEA**, trois postes de fonctionnaires sont supprimés alors que cet établissement assure la formation des maîtres qui sont nécessaires pour la transformation de l'agriculture voulue par le gouvernement. Faire appel à des enseignants en poste dans les établissements de l'enseignement technique, en sus de leur service, ne peut être une solution alors qu'ils sont déjà surchargés de travail. Côté recrutement des enseignants et [CPE](#) c'est près de 38% des postes offerts aux concours 2021 qui n'ont pas été pourvus. L'ENSFEA et la [DGER](#) ont proposé une forme de recrutement précoce à Bac+3 pour les métiers spécifiques à l'enseignement agricole et leur formation dans le cadre du Master [MEEF](#) pour lequel l'ENSFEA est accréditée. Où en est ce projet urgent qui est important pour l'enseignement technique ? Il serait à l'arbitrage de la fonction publique, nous espérons que vous mettez tout votre poids pour que cet arbitrage permette de couvrir les besoins et les enjeux. Nous sommes déjà très en décalage avec la réforme menée à l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, ce qui ne fera que rendre moins visibles et attractifs les métiers de l'enseignement technique agricole.

Dans les **Écoles Nationales Vétérinaires**, nous nous satisfaisons de cette première augmentation du nombre de postes et de la dotation budgétaire qui correspond à la fois à la refondation de la formation vétérinaire pour laquelle nous avons été favorables et aussi par l'augmentation du nombre d'étudiants en 2022 et du début de rattrapage des augmentations de plus de 35 % du nombre d'étudiants en 8 ans et de 57 % depuis 2008. Vous avez écrit que c'était la première annuité du plan pluriannuel de renforcement des ENV pour le [CTM](#) budget du 22 septembre dernier. Pouvez-vous vous engager ici solennellement à continuer ce plan pluriannuel de renforcement des écoles nationales vétérinaires sur 5 ans par l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur agricole dans la mesure du possible politique pour que cela ne soit pas qu'une annonce électorale pour 2022 ? Nous tenons aussi à vous dire que ce renforcement passe aussi par des postes techniques et pas uniquement par le recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs car des postes de [IATOS](#) sont indispensables, notamment pour l'enseignement clinique.

Enfin nous souhaitons terminer cette déclaration par deux lieux emblématiques de l'enseignement supérieur agricole : **Grignon** et **Alfort**. Pour nous ces deux lieux chargés d'histoire et de prestige dans le monde agronomique pour Grignon et le monde vétérinaire pour Alfort ne doivent pas être dénaturés. Vous avez annulé la vente de Grignon et nous vous en remercions, mais nous espérons que ce n'est pas qu'un sursis et que vous avez pris conscience de l'importance de ce site. Pour Alfort, l'arrivée du pôle agricole que les personnels du site ont vécu comme une invasion en voyant le projet initial qui dénaturait totalement le site, ne peut se faire sans l'accord de la communauté et donc du conseil d'administration de l'[ENVA](#). Vous nous l'avez promis lors d'une audience qui a eu lieu avec votre cabinet, nous le rappelons publiquement ici.

Réponses du Directeur de Cabinet :

Sur la marchandisation et privatisation de l'enseignement supérieur : il n'y a jamais eu autant d'investissements que ces dernières années dans l'enseignement supérieur agricole public. Les moyens ne sont pas stabilisés mais ils sont renforcés. Sur les 5 ans qui viennent l'engagement pris par J Denormandie souhaite donner à l'enseignement supérieur tous les moyens pour porter les ambitions de l'enseignement supérieur. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'effort budgétaire, on a créé des postes parce que c'est nécessaire et qu'il y a une dynamique en cours sur le terrain qu'il faut accompagner et développer. Il y a une augmentation de 4% des crédits d'enseignement c'est un effort important même si certains pensent que c'est insuffisant et il semble que "la plupart d'entre vous en convienne". Cependant il ne peut pas prendre d'engagement car le budget est annuel.

Nous avons des moyens à mettre en oeuvre au bénéfice de la recherche de l'innovation, du développement : 2,8

milliards. Les enseignants-chercheurs ont vocation à prendre de plus en plus part à cet effort de recherche. C'est en train de démarrer et il compte beaucoup sur nous pour cela.

Sur les métiers de l'alimentation, nous avons des efforts à faire car ces formations ont des difficultés de recrutement. Renforcer les liens avec l'enseignement technique et à l'échelle des territoires, ce n'est pas suffisant c'est aussi l'effort sur l'apprentissage et l'effort de communication afin de mieux faire connaître les métiers du vivant.

L'installation d'AgroParisTech sur le site de Saclay n'est pas remise en cause bien au contraire mais pour Grignon, le processus initié par la Direction de l'Immobilier de l'État a été suspendu car il pouvait susciter des interrogations. La partie de session a été suspendue afin que le préfet renoue le dialogue avec les acteurs et en premier lieu les collectivités territoriales.

Pour la FSU, le directeur de Cabinet n'a répondu à aucune de nos inquiétudes, à la fois sur le renforcement des ENV qui n'est acté que pour la prochaine année (année électorale !). Pour Grignon ce n'est que la remise en cause du processus pas de la vente et pas un mot n'a été prononcé sur l'ENV Toulouse et sur le site d'Alfort.

Après cet échange avec les membres du CNESERAAV (élus du personnels, élus des étudiants et personnalités qualifiés) le directeur de cabinet quitte la séance qui est présidée par Valérie Baduel.

1. Approbation du Projet de PV de la séance du CNESERAAV du 28 septembre 2021

Retrouvez ICI [L'essentiel du CNESERAAV du 28 septembre 2021](#)

Vote des [OS](#) sur l'Avis

Vote des OS	FSU (11)	CFDT (9)	CGT-SUD (2)	FO (1)
Position	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
nbr	11	7	2	1

Vote de l'ensei

Vote du Conseil : 37 votants	Favorable	Abstention	Défavorable	NPPPV*
dont :	35	1	0	1

* NPPPV : Ne Prend Pas Part au Vote

2. Avis sur la répartition 2022 des moyens, financiers et en personnels attribués aux établissements publics d'enseignement supérieur agricole

Présentation des objectifs du Projet de Loi de Finances 2022 :

â€” > poursuivre le plan de relance ;

â€” > renforcer l'action des politiques publiques ;

â€” > investir dans l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et la jeunesse .

- **Programme 142 - Enseignement Supérieur et Recherche Agricoles :**

Il est au croisement du budget de l'agriculture et de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein du budget de la Mires - Mission « Recherche et enseignement supérieur » qui est de 29 milliards d'euros (augmentation de 3%).

Pour l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine du ministère de l'Agriculture (en comptant les instituts et organisme de recherche), le budget est de 1,76 milliard : c'est 35% du budget total du MAA, dont 377 millions pour le programme 142.

Par comparaison, l'enseignement technique agricole représente 1,53 milliard, soit 30% du budget total du MAA qui est de 5 milliards.

En 2022, le programme 142 prévoit :

â€" > + 4,2% de la masse salariale : 2824 [ETP](#) dont 2780 hors doctorants et chefs de projets ;

â€" > + 8% de dotation hors " dépenses de personnel" : + 4,5 millions d'Euros (soit 62,2 M d'euros) ;

â€" > 0,5 M d'euros pour l'augmentation des effectifs d'étudiants et de la durée des études ;

â€" > 0,5 M euros pour le Glissement Vieillessement Technicité (GVT) des agents contractuels et autres mesures de protection ;

â€" > 2,7 M euros pour le renforcement des ENV : 2 M pour l'investissement et 0,72 pour recruter des Praticiens Hospitaliers contractuels.

- **Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche :**

Elle prévoit un certain nombre de disposition pour les enseignants et enseignants-chercheurs qui vont s'appliquer pour les [EC](#) du MAA.

â€" > Amélioration des carrières des EC (modification des modalités de classement pour le recrutement MC) et promotion interne des MC pour devenir PR après évaluation par la CNECA (deux décrets en conseil d'état sont en cours de passage dans les instances) ;

â€" > Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) :

3 composantes, indemnité de grade, indemnité pour charge administrative, prime individuelle dont le décret sera soumis au [CTM](#) en janvier 2022.

Le financement sera assuré par transfert des crédits du programme 150 (MESRI).

- **Intervention FSU :**

C'est un budget en trompe oeil qui est celui d'une année électorale sans aucune assurance que ce renforcement soit bien pluriannuel : l'augmentation budgétaire est un début mais ce n'est pas non plus extraordinaire ! Elle ne rattrape même pas les écarts historiques entre des dotations et l'inflation, sans parler de l'augmentation des effectifs ces dix dernières années ! Les moyens ne suivent pas. Attention à ce que le rattrapage sur les ENV ne se fasse pas au détriment des écoles d'ingénieurs.

La Loi LPPR et les primes des EC : celles-ci ne sont pas à la hauteur de la revalorisation indispensable car l'inflation grignote progressivement dessus (ex pour les MC : l'augmentation du régime indemnitaire de 500 Euros prévu pour 2022 est inférieur à l'inflation pour les MC dès l'échelon 1, Perte de 586 Euros avant augmentation).

Le gel budgétaire interministériel est à 4% en 2022 comme depuis 2020. Ce gel in fine est de l'argent que nous n'avons jamais, peu importe nos besoins. Ainsi c'est un pourcentage non négligeable chaque année qui est gelé et qui de ce fait est soustrait aux établissements.

- **Réponses DGER (J. Coppalle) sur les investissements :**

Soutien de base : la dotation est la même qu'en 2021

. Sur les écoles vétérinaires (Alfort, Toulouse, car ONIRIS et VetAgroSup sont plus difficiles à analyser) :

â€" > Augmentation de 31% des moyens de fonctionnement des ENV ;

â€" > Création de 12 ETP pour l'ensemble des 4 ENV entre 2012 et 2018 ;

â€" > En 2021, création de 16 ETP, soit 4 par ENV (mais c'était pour la première année commune aux ENV). En 2022, création de 16 postes pour l'enseignement clinique.

- **Réponses DGER (V. Baduel) :**

Le vote défavorable et l'abstention de la CFDT sera mal perçu par le ministre.

- **FSU** : "on ne peut pas effacer des années de disette budgétaire avec des mesures certes présentes mais qui ne tiennent pas compte de l'inflation et dont on ne sait pas si elles seront pérennes."

- **Baduel** : mentionne l'engagement et la volonté pour que cet effort budgétaire soit la première étape d'un renforcement pluriannuel mais le MAA ne peut pas le garantir. Le ministre vous a assuré de sa volonté au travers de son représentant."

- **FSU** : nous prenons note de ces intentions et nous jugerons sur les actes.

Vote des OS sur l'Avis	Vote des OS	FSU (11)	CFDT (9)	CGT-SUD (2)	FO (1)
	Position	Défavorable	Abs/Fav	Défavorable	Abstention
	nbr	11	7/1	2	1

Vote de l'ense	Vote du Conseil : 40 votants	Favorable	Abstention	Défavorable	NPPPV*
	dont :	7	16	17	0

* NPPPV : Ne Prend Pas Part au Vote

3. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'admission en formation d'ingénieur en agroalimentaire et d'ingénieur spécialité horticulture ou spécialité paysage d'écoles nationales relevant du ministère chargé de l'agriculture

Ce recrutement post bac commun AgroCampusOuest/Oniris rencontre quelques difficultés. Deux éléments vont être modifiés :

- **Les conditions d'admission** : le paramétrage sur Parcoursup où le parcours sera mieux identifié et précisé sur les aspects juridiques de ce recrutement qui est l'objet du décret examiné. Mise à jour notamment sur l'intitulé des filières du bac qui n'existent plus (réforme du baccalauréat).
- **La durée de l'épreuve** : un entretien de 15-20 mn de préparation, précédé d'un temps de préparation, et 20 mn d'échange avec le jury (le président pouvant adapter les épreuves en fonction de conditions exceptionnelles, type crise sanitaire).

La composition du jury donnera la possibilité de nommer des examinateurs (2 au lieu de 3) choisis parmi les enseignants et enseignants-chercheurs de chacun des deux écoles, dans un souci d'équilibre entre les 2 établissements.

â€” > Question sur Mention de DUT et pas de BUT : le BUT est une licence pro faite dans un IUT, le diplôme de DUT reste délivré à bac +2. La clause minimale étant d'avoir un DUT, c'est pour cela que cela n'a pas bougé dans cet arrêté.

Vote des OS sur l'Avis	Vote des OS	FSU (11)	CFDT (9)	CGT-SUD (2)	FO (1)
	Position	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
	nbr	11	9	2	1

Vote de l'ense	Vote du Conseil : 41 votants	Favorable	Abstention	Défavorable	NPPPV*
	dont :	40	1	0	0

* NPPPV : Ne Prend Pas Part au Vote

4. Constitution de la section permanente du CNESERAAV selon l'article R. 814-15 du code rural et de la pêche maritime

Retrouvez ICI [Section permanente du CNESERAAV](#)

- 8 représentant-es des personnels :
 - â€” Collège a - Professeurs :
Xavier ROGNON / Vanessa LOUZIER (FSU)
Pierre-Guy MARNET / Fatiha FORT (CFDT)
 - â€” Collège B - Maîtres de Conférence :
Bruno POLACK / Bénédicte FONTEZ (FSU)
Julien FOUCHÉ / Nicolas DARCEL (CGT-SUD)
 - â€” Collège c - Chercheurs :
Benoit DAVIRON / Isabelle CHAMPION (CFDT)
 - â€” Collège d - Autres Enseignants :
Francis GAILLARD / Bernard JANKOWIAK (FSU)
 - â€” Collège f - Personnels administratifs :
Christine SCHMITT / Philippe COSTANTZER (FSU)
 - â€” Collège g - Ingénieurs et personnels techniques de formation et de recherche :
Arnaud COFFIN / Pierre GREZILLIER (CFDT)
- 3 Personnalités Qualifiées :
Olivier BLEUNVEN (FSU) + Nicolas GILOT (FO) + Cyril KAO (INRAE)
- 1 Représentant.e des Directeurs.trices :
Laurence DEFLESSELLE (ONIRIS) / Sabine BRUN-RAGEUL (Bordeaux Sciences Agro)

5. Constitution de la section disciplinaire du CNESERAAV pour les étudiants selon l'article R. 814-30-1 du code rural et de la pêche maritime

6. Questions diverses FSU :

- **Question 1 : Mise en place des comités sociaux d'administration dans les établissements de l'Enseignement Agricole Public**

Le Décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État mentionne que dans chaque établissement public de l'État ne présentant pas un caractère industriel ou commercial, un comité social d'administration de proximité dénommé comité social d'administration d'établissement public, est créé par arrêté du ou des ministres de tutelle.

Qu'en est-il des arrêtés ministériels qui doivent préciser la création et l'organisation des comités sociaux d'administration des établissements d'enseignement supérieur agricole public et des formations spécialisées qui en découlent, certains établissements ayant déjà soumis à leur conseil d'administration une délibération de mise en place ?

En application de loi Transformation de la Fonction Publique, il y a fusion à partir de 2023 des CT et CHSCT, les CA des EPSCP sont compétents pour approuver l'installation du Comité Social d'Administration (CSA). Pour les [EPA](#), cette compétence revient au Ministère. A ce jour, 2 EPSCP ont pris des arrêtés, pour les autres c'est prévu en mars. Pour les EPA, le Ministère publiera un arrêté en mars. Un groupe de travail réuni en juillet a abouti à ce que le Ministère prévoit un CSA fusionné pour 4 établissements ; a priori il n'y aurait pas de formation spécialisée (ex CHSCT) dans les petits établissements.

Question /réponses sur les compétences des formations spécifiques : elles recouvriraient celles des CHSCT, la DGER est en attente d'une confirmation de la part du SRH.

Nous demandons à ce que l'actuel CT se prononce, et pas uniquement le CA, sur ces CSA.

- **Question 2 : Projet de création d'une "haute école européenne du bois"**

La communauté de communes du Pays des Écrins communique actuellement sur la création d'une "haute école européenne du bois", qui dispenserait des formations d'expert et d'ingénieur.

- **Quelle est la position du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par rapport à ce projet qui concurrencerait des formations existantes d'établissements publics ?**
- **Le MAA envisage-t-il de délivrer un agrément à cet établissement pour ces formations ?**
- **Des financements publics sont-ils envisagés ?**

L'offre de formation est suffisante dans le secteur pour ne pas appuyer une autre école. D'après les données (pôle emploi et autres), les besoins en formation se situent plutôt au niveau 3 et 4 (ouvrier). Le Plan forêt-bois 2016-2020 indiquait que les formations actuelles couvraient les besoins dans ce domaine donc inutile d'augmenter les subventions de l'État sur le sujet. La DGER pense qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir cette formation. Par contre on peut penser à améliorer les formations de niveau 3 et 4 qui existent déjà.

- **Complément de réponse de la DGER sur déclaration liminaire :**

La personne décédée du PRION était un agent INRAE, c'est au MESRI que le débat a lieu. Une analyse de la situation et de l'histoire est en cours et la DGER attend que la mission rende son rapport fin décembre ou début de l'année. Le rapport de ces missionnaires sera important pour pouvoir mettre en oeuvre les mesures qui s'imposeront à la suite de leurs recommandations.

LA FSU rappelle que des personnels ENVT travaillent aussi sur les prions et que le moratoire sur l'arrêt des travaux sur le prion se terminant le 31 décembre 2021, le travail va pouvoir reprendre pour les personnels de l'ENVT ; cela concerne bien le MAA. Les CHSCT Ministériel et de l'ENVT sont donc bien compétents sur les conditions de travail de ces personnels.